



**BULLETIN D'INSCRIPTION  
BOURSE AUX VETEMENTS ET A LA PUERICULTURE  
DIMANCHE 21 OCTOBRE 2018**

Salle polyvalente, Neuilly-les-Dijon  
Ouverture public: 9h-17h  
Installation exposants: 8h-9h  
Organisé par la CSF Neuilly-les-Dijon

Merci de renvoyer le bulletin rempli et accompagné du règlement (chèque à l'ordre de la CSF) à:

Radisson Alexandra 5 ter rue de la glacière 21800 Neuilly-les-Dijon  
Pour tout renseignement: 06.72.41.26.14 ou [csf-neuilly-les-dijon@orange.fr](mailto:csf-neuilly-les-dijon@orange.fr)

NOM : ..... Prénom: .....  
Adresse: .....  
.....  
Téléphone(portable de préférence): .....  
Mail: .....

souhaite réserver:

.....grande table(1,60 m)X 5 euros= ..... euros

.....emplacement pour portant(non fourni): .....X2 euros=..... euros

Je déclare sur l'honneur:

- ne pas être un commerçant
  - ne vendre que des objets personnels et usagers(article L310-2 du Code du Commerce)
  - déclare sur l'honneur
  - ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile(article R 321-9 du code pénal)
- Joindre une photocopie d'une pièce d'identité

Fait à ..... le .....

**REGLEMENT DE LA BOURSE AUX VETEMENTS ET A LA  
PUERICULTURE:**

-les exposants s'installent de 8h à 9h avant l'ouverture et remballent de 17h à 18h après la fermeture au public. Tous les stands devront être laissés propres et vides.

Aucun départ avant 17h.

-La réservation sera effective dès la réception du dossier complet.  
La date limite de réservation est le lundi 15 octobre 2018.

**Attention: nombre de place limité.**

Il est donc possible que les réservations se terminent avant cette date.

-Les exposants s'engagent à respecter le règlement  
Seuls sont autorisés les exposant majeurs. Si un exposant est mineur, il devra être accompagné et sous la responsabilité d'un adulte

-Chaque emplacement est nominatif. Il n'est pas possible d'en changer.

-Les tables et chaises sont fournis par la CSF. Le portant doit être fourni par l'exposant.

-Les objets exposés et vendus restent sous la responsabilité de leur propriétaire.  
Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient causer aux personnes, aux biens ou aux aménagements de la salle.  
Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de perte, vols ou détériorations qui pourraient être subis par les exposants.

-Une buvette sera à votre disposition tout au long de cette journée.